



INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

MISER SUR LES PERSONNES

OCTOBRE 1998

MÉMOIRE PRÉPARÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

DE FORMATION CONTINUE

M I S E R S U R L E S P E R S O N N E S

Mémoire

de

l'Institut canadien d'éducation des adultes

présenté aux audiences sur

La politique de la formation continue

les 5 et 6 novembre 1998

octobre 1998

La production de ce mémoire a été encadré par
le **Comité d'encadrement sur**
la Politique de la formation continue
du Conseil d'administration de l'ICEA

Analyse et rédaction
Lina Trudel

Comité d'encadrement sur la
Politique de la formation continue
Marc-André Gagnon
Vincent Greason
Robert Martin
Bernard Normand
Émile Ollivier
Pierre Paquet
Jean-Michel Plaisant

Secrétariat
Éliette Beaulieu

Graphisme
Le pOint tactique

Table des matières

Introduction	5
1. Notre vision	7
1.1 Société du savoir et apprentissage tout au long de la vie	
2. Diagnostic général sur la formation continue au Québec	11
2.1 Le déficit de scolarité s'est maintenu chez les adultes	
2.2 Les besoins des personnes et collectivités sont secondarisés	
2.3 Les services adaptés aux besoins et réalités des adultes ont régressé	
2.4 La diversité des lieux	
2.5 Les effets pervers du sous-financement	
2.6 Un dossier mis hors champ de l'éducation	
3. Les voies d'action à privilégier	18
1er axe - <i>Élargir l'accès aux savoirs et à la formation continue pour les personnes et collectivités</i>	19
● Améliorer et revoir le fonctionnement des principaux outils et services d'accès. Les services d'information et d'accueil, les services de reconnaissance des acquis, l'accès aux technologies de l'information et des communications et à la formation à distance, l'accès aux musées et aux bibliothèques publiques.	
■ Favoriser la diversification des modes et des lieux : la formation à temps partiel, les formules d'alternance études/travail, la formation en entreprise, l'éducation populaire autonome.	
▼ Revoir et bonifier les mesures de soutien financier.	
2e axe - <i>Accroître et diversifier l'offre de formation</i>	23
● Relever les niveaux d'alphabétisation, de formation de base des adultes et diversifier l'offre de formation au niveau postsecondaire ;	
■ Élargir l'offre de formation continue en emploi et reliée à l'emploi ;	
▼ Développer l'éducation populaire et l'éducation non formelle.	
3e axe - <i>Améliorer les conditions d'apprentissage et la réussite éducative des adultes</i> 31	
● Améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique.	
■ Soutenir et favoriser la participation des adultes et personnels.	
▼ Renforcer la formation initiale et continue des formateurs et personnels.	
□ Développer la recherche et l'innovation pédagogiques et andragogiques.	

4e axe - Clarifier les rôles et les responsabilités et favoriser une meilleure concertation et coordination des interventions 33

- La clarification et l'harmonisation de la politique gouvernementale et des politiques ministérielles.
- La coordination de l'offre de services dans le réseau de l'éducation ainsi qu'avec les autres structures de développement local et régional et de la main-d'oeuvre.
- ▼ Assurer un financement adéquat et revoir les modalités de financement.

Conclusion 38

Annexe 1 39

Annexe 2 40

Bibliographie 42

M I S E R S U R L E S P E R S O N N E S

I n t r o d u c t i o n

Cette consultation nationale représente une étape très importante nous acheminant vers l'adoption d'une politique gouvernementale de formation continue. C'est la première fois depuis presque vingt ans que les acteurs de la formation continue sommes conviés à prendre part à un processus de débat et de réflexion collective sur l'ensemble des enjeux et dimensions de la formation continue.

L'ICEA est heureux de participer à cette consultation et très fier d'avoir contribué à faire inclure ce dossier parmi les chantiers prioritaires de la réforme de l'éducation ainsi que d'avoir insisté pour l'élargir à une politique gouvernementale.

Depuis le déclenchement des États généraux sur l'éducation, le dossier de la formation continue n'a peut-être pas progressé aussi vite que nous l'aurions souhaité, mais nous reconnaissons que des progrès significatifs ont été réalisés. La prise de conscience de l'importance que revêt cet enjeu dans le contexte de nos sociétés axées sur le savoir et la nécessité d'intégrer davantage ce dossier à l'intérieur du système d'éducation ainsi que dans l'ensemble des politiques de développement social, économique et culturel, commence effectivement à s'étendre.

Ce mémoire représente le résultat d'un long processus de réflexion et de consultation que l'ICEA a mené avec ses membres et partenaires dont la journée de consultation, du 1er octobre dernier, a constitué la dernière étape. Les participantes et participants à cette journée de consultation ont en général entériné la vision et les propositions contenues dans le document de travail préparé pour cette consultation par l'ICEA. Ils ont aussi ajouté et modifié certaines propositions. Nous tenons à joindre, à ce mémoire, ce document de travail. Vous y trouverez une analyse plus précise du document de consultation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que le témoignage de trois personnes illustrant les conséquences concrètes des politiques sur les conditions d'accessibilité des études. Ils nous permettent de mesurer l'écart existant entre les exigences du droit à l'éducation et les conditions qui en permettent l'exercice

réel, ce dont révèle cette phrase tirée du témoignage de Lucie.

Il a fallu aussi que je pleure, que je pousse puis que j'insiste pour avoir le droit d'aller à l'école. (Lucie, 33 ans, mère monoparentale bénéficiaire de l'aide sociale).

Le contenu de ce mémoire de l'ICEA est donc le résultat d'un travail collectif et il s'inscrit en continuité avec la mission de l'ICEA qui consiste à promouvoir l'exercice du droit à l'éducation tout au long de la vie et un modèle de formation continue répondant à la diversité des besoins des personnes et des collectivités.

Ce mémoire comprend trois grandes parties. Dans un premier temps, nous exposons notre vision générale de la formation continue et suggérons des principes directeurs devant encadrer la politique gouvernementale. Par la suite, nous dressons un diagnostic général de la formation continue au Québec, de façon à dégager les principales lacunes à corriger et les acquis à renforcer. La dernière partie contient l'ensemble des propositions que nous privilégions pour que le Québec puisse se doter d'une politique de formation continue pouvant répondre à l'ensemble des besoins des personnes et des collectivités. À cette fin, l'ICEA propose quatre grands axes d'action.

- Élargir l'accès aux savoirs et à la formation continue en déployant un ensemble de moyens bien orchestrés et adaptés aux besoins des adultes ;
- Accroître et diversifier l'offre de formation tant au chapitre de la formation de base qu'à celui du perfectionnement professionnel, de l'enrichissement personnel et de l'éducation populaire et civique ;
- Améliorer et soutenir la réussite éducative des adultes en misant sur les personnels et la participation des étudiants ainsi que sur le développement de la recherche ;
- Clarifier les rôles et responsabilités, et favoriser une meilleure concertation entre les principaux partenaires concernés.

1. Notre vision

Pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de formation continue, actuels et futurs, à la fois des personnes et de la société, il importe de prendre la mesure exacte du rôle et de l'importance que représente la formation continue dans la nouvelle société du savoir. Le document de consultation du MEQ présente à cet égard une absence de vision assez surprenante. Ce n'est pourtant pas les références qui font défaut. Qu'il s'agisse du rapport de la commission Delors sur l'éducation pour le XXI^e siècle, la Déclaration et l'Agenda pour l'avenir de Hambourg, les récents avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), y compris les documents d'analyse de l'ICEA dont les orientations pour entrer dans le XXI^e siècle¹, tous ces documents posent de façon claire les nouveaux défis que représente la formation continue dans nos sociétés en perpétuelles transformations.

1.1 Société du savoir et apprentissage tout au long de la vie

Les impacts multidimensionnels de la révolution scientifique et technologique dont le renouvellement accéléré des connaissances, le contexte de la mondialisation des échanges, l'exclusion économique et sociale qui frappe un nombre croissant de personnes, la crise de civilisation que nous vivons en cette fin de millénaire, transforment en profondeur l'environnement de l'éducation des adultes.

La formation continue devient, dans ce contexte de mutation sociale, une clé centrale pour permettre aux personnes et collectivités d'avoir une prise sur leur vie et sur la société : «L'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit ; elle est une clé pour le XXI^e siècle.»²

Ce contexte oblige donc à resituer l'ensemble du système d'éducation comme l'affirme le rapport Delors, dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

**L'ICEA PROPOSE D'INSCRIRE LA POLITIQUE DE
FORMATION CONTINUE DANS LA PERSPECTIVE
DE L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE
TEL QUE DÉVELOPPÉ DANS LE RAPPORT DELORS.**

¹ *Les orientations de l'ICEA pour entrer dans le XXI^e siècle : Adoptées en assemblée générale spéciale de l'ICEA le 28 février 1997.*

² *UNESCO, Confintea : Éducation des adultes. La Déclaration de Hambourg : l'agenda pour l'avenir, 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes, 14-18 juillet 1997.*

À la veille du XXI^e siècle, les missions assignées à l'éducation et les multiples formes qu'elle peut revêtir lui font englober, de l'enfance à la fin de la vie, toutes les démarches qui permettent à chaque personne d'accéder à une connaissance dynamique du monde, des autres et d'elle-même en combinant avec souplesse les quatre apprentissages fondamentaux : (...) Apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être³.

L'ICEA PROPOSE DE RETENIR COMME DÉFINITION
DE LA FORMATION CONTINUE CHEZ LES ADULTES
CELLE CONTENUE DANS LA DÉCLARATION DE HAMBOURG.

L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place⁴.

La formation continue ou l'éducation des adultes ne se limite donc plus à la notion de rattrapage d'une formation initiale manquante, mais elle s'inscrit plutôt dans un nouveau rapport à l'apprentissage pratique et théorique qui s'échelonne sur la vie entière et s'intègre dans divers types d'activités et de lieux.

La formation continue chez les adultes représente donc une réalité pluridimensionnelle. Elle recouvre plusieurs services de formation : l'alphabétisation et la formation générale, la formation et le perfectionnement professionnels et techniques, l'alphabétisation et l'éducation populaire, l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, à la paix, à la diversité culturelle, à l'environnement ainsi que l'apprentissage technologique. Elle doit aussi répondre aux besoins plus larges d'enrichissement culturel et personnel.

La reconnaissance des acquis, les services d'accueil, d'orientation et de référence et la

³Jacques Delors, *L'éducation un trésor est caché dedans*, Rapport à l'Unesco de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt-et-unième siècle, présidé par Jacques Delors, Chapitre «Les quatre piliers de l'éducation», Éditions Odile Jacob, Paris, 1996, page 108.

⁴Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *La déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes*, Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, 14-18 juillet 1997.

formation à distance constituent les principaux services de support à déployer pour élargir l'accès des adultes à la formation continue.

L'apprentissage à l'âge adulte se pratique dans des temps et lieux multiples. Cette activité a en effet tendance à s'intégrer de plus en plus aux activités de travail, aux démarches d'engagement social et aux responsabilités familiales et autres activités de loisirs socioculturelles.

En théorie, les concepts d'éducation tout au long de la vie et de formation continue font consensus mais dans la pratique, le milieu de l'éducation se concentre encore presque exclusivement sur la formation initiale des jeunes et sur des programmes de formation plein temps pour les adultes.

La tendance la plus pernicieuse et la plus lourde de conséquences à long terme tant pour le développement du potentiel des personnes que pour la société, c'est celle consistant à réduire la formation continue à la seule dimension de l'employabilité. Dans le document de consultation, le MEQ affirme sans ambages que le système de formation continue doit répondre aux divers besoins des personnes pour leur permettre de jouer leurs rôles sociaux. Malheureusement, les priorités et moyens retenus sont presque exclusivement centrés, à l'exception de l'alphabétisation, sur la problématique de la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre.

Par conséquent, nous devrions retrouver, dans une politique de formation continue, des énoncés sur les grands principes devant guider le choix des priorités et des moyens d'actions.

Il nous faut d'abord réaffirmer, à l'instar de tous les participants réunis à Hambourg, en juillet 97, à la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes que :

«...seuls un développement axé sur l'être humain et une société à caractère participatif fondée sur le plein respect des droits de l'homme permettront un développement durable et équitable. Sans une participation véritable et éclairée des hommes et des femmes de tous horizons, l'humanité ne saurait survivre ni relever les défis de l'avenir.»⁵

Parce que l'éducation constitue la principale richesse que peut détenir une personne ;

Parce que l'apprentissage tout au long de la vie et la possibilité d'avoir accès et de mettre à jour ses connaissances et savoirs-faire sont devenus des facteurs déterminants pour permettre aux personnes de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de la société ;

⁵ UNESCO, *Confintea* :, *op. cit.* , p. 1.

Parce que l'avenir de nos sociétés repose sur le développement du potentiel humain et sur la capacité des hommes et des femmes de prendre en charge et de maîtriser leur avenir individuel et collectif.

**L'ICEA PROPOSE DE FAIRE REPOSER
LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FORMATION CONTINUE
SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS SUIVANTS :**

La formation continue vise à :

- ▶ Reconnaître l'exercice du droit des adultes d'apprendre tout au long de la vie ;
- ▶ Établir une plus grande justice sociale et contribuer à l'égalité des chances ;
 - . En garantissant un accès universel et gratuit à la formation de base ;
 - . En relevant de la responsabilité première de l'État et en étant dispensée principalement par des établissements publics et des organismes sans but lucratif.
- ▶ Être une activité volontaire centrée sur le développement global des personnes et des collectivités, les rendant plus autonomes et «mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble»⁶. Elle doit donc englober, en plus de l'alphabétisation, de la formation de base et du perfectionnement professionnel, tout le domaine de l'éducation populaire et de l'éducation non formelle, qu'il s'agisse de l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement et aux droits ;
- ▶ Reconnaître et favoriser la diversité des lieux et des approches et s'assurer que les divers partenaires disposent des moyens financiers adéquats pour dispenser des services de qualité ;
- ▶ Être organisée et dispensée pour répondre aux réalités et aux besoins spécifiques des adultes et impliquer pour ce faire les adultes, les enseignants et les intervenants concernés dans les processus de décisions et d'évaluation des services offerts.

⁶ UNESCO, *op. cit.*

2. Diagnostic général sur la formation continue au Québec

Marginalisée à l'intérieur du système d'éducation et instrumentalisée au sein des politiques de développement de la main-d'oeuvre, l'importance du dossier de la formation continue commence à peine à s'imposer aux yeux des décideurs et acteurs sociaux.

La crise de l'emploi, la société du savoir, la mondialisation des marchés et le renouvellement constant des connaissances et technologies sont autant de facteurs qui contribuent à placer la formation continue des adultes au centre des politiques d'emploi et de développement social et économique.

L'écart entre les exigences accrues de qualification des entreprises liées à la nouvelle économie du savoir et le niveau de scolarisation et de qualification de la population adulte du Québec contribue à exclure encore davantage les personnes du marché du travail. S'il est important d'intensifier les efforts pour relever la qualification professionnelle et technique des jeunes, il importe aussi de favoriser l'accès à la formation générale et professionnelle des adultes puisque la très grande majorité de la population active de l'an 2000 est déjà sortie de l'école. Or, le Québec se trouve dans une situation de déficit sérieux en ce qui a trait à la scolarisation de sa population adulte.

2.1 Le déficit de scolarité s'est maintenu chez les adultes

L'enquête réalisée en 1996, par Statistique Canada sur l'alphabétisme au Canada révèle que le Québec compte une proportion plus élevée d'adultes faiblement alphabétisés que la moyenne canadienne et que celle de plusieurs autres pays : soit 21,1 p. cent au Québec comparativement à 16,6 p. cent pour le Canada, à 14,4 p. cent pour l'Allemagne et à 7,5 p. cent pour la Suède. D'autres données originant du recensement de 1996, de Statistique Canada, révèlent aussi que 35,1 p. cent de la population adulte du Québec âgée de 20 ans et plus ne possède aucun «grade, certificat ou diplôme».

En regard de ces faits, l'ICEA a constaté que l'accès à la formation continue s'est paradoxalement rétréci, ces dernières années, pour les personnes moins scolarisées.

En alphabétisation, les commissions scolaires rejoignaient près de 20,000 adultes en 1995-96 alors qu'en 1991-92, ils en accueillaient 32,000. L'écart en formation générale et

professionnelle est similaire. En 1996-97, 103.268 adultes étaient inscrits en formation générale. Il y en avait 108.024 en 1991-92. Fait surprenant, c'est en formation professionnelle dont la diminution a été la plus forte. On comptait 57,929 adultes inscrits en formation professionnelle en 1996-97 pour 98,140 en 1991-92⁷.

Dans les entreprises la loi 90 pour la formation de la main-d'oeuvre a contribué à accroître significativement l'accès à la formation continue des personnes en emploi. L'enquête de Statistique Canada sur la participation des adultes à la formation, mise à jour en 1994, révèle cependant que ce sont là aussi les personnels plus qualifiés et scolarisés qui participent aux activités de formation parrainées par l'employeur : 34 p. cent pour les gestionnaires et professionnels et 15 p. cent pour les employés de bureaux et les cols bleus⁸.

Nous avons donc constaté que les objectifs d'équité et d'égalité des chances ont finalement cédé la place à une stratégie visant essentiellement l'adaptation de la formation et de la qualification de la main-d'oeuvre à l'évolution du marché du travail et aux besoins des entreprises.

2.2 Les besoins des personnes et collectivités sont secondarisés

Le droit et les besoins des adultes d'acquérir une formation générale et professionnelle de base pour leur permettre d'avoir une plus grande maîtrise sur leur vie et accéder à un emploi plus qualifié et durable, se heurte de plus en plus souvent à l'obligation de s'inscrire dans des mesures ou programmes visant à les réinsérer le plus rapidement possible sur le marché du travail et ce, au moindre coût possible.

Quant aux besoins plus larges des personnes et des collectivités d'avoir accès aux connaissances nécessaires pour comprendre les nouvelles réalités socio-économiques et technologiques, pour connaître les lois et règlements qui régissent leur vie en société, pour en quelque sorte détenir une compétence sociale suffisante leur permettant de se prendre en charge et d'assumer l'ensemble de leurs rôles sociaux ; ils sont de plus en plus mis de côté. Cette absence de volonté de fournir aux citoyens les outils nécessaires pour développer leur compétence civique s'avère là aussi tout à fait paradoxale en regard du processus actuel de décentralisation et de régionalisation des services gouvernementaux, qui vise une plus grande «responsabilisation» des individus et collectivités locales à l'égard de leur développement et projet de vie.

⁷ Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de l'éducation des adultes : 1996-1997.

⁸ Statistique Canada, *Éducation et formation des adultes au Canada*, Rapport découlant de l'enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes, 1994, Développement des ressources humaines Canada, 1997.

2.3 Les services adaptés aux besoins et réalités des adultes ont régressé

L'approche andragogique régresse — L'approche andragogique a été considérablement négligée au cours des dernières années. Deux facteurs importants sont en cause : l'harmonisation des services offerts aux jeunes et aux adultes en formation professionnelle et la priorité de plus en plus accordée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans.

L'offre de cours à temps partiel est aussi en voie de disparition dans les cégeps sans compter que les services d'encadrement et de support aux personnes cèdent de plus en plus la place aux services aux entreprises.

Les participants à la journée de consultation de l'ICEA ont aussi déploré la tendance à l'uniformisation des services. La diminution des ressources permettant d'adapter les services et programmes aux besoins et problèmes particuliers de certaines populations, dont les femmes monoparentales qui veulent revenir sur le marché du travail, les personnes immigrantes et handicapées ainsi que celles qui sont éloignées des grands centres urbains, contribuera à accentuer les obstacles à l'accès à la formation continue.

De nouvelles voies peu accessibles aux adultes — Pour faciliter l'arrimage entre les programmes de formation professionnelle et les besoins du marché du travail et préparer plus adéquatement les personnes à entrer sur le marché du travail, le MES et le MEQ ont ouvert de nouvelles voies d'apprentissage ; nous pensons notamment au Régime d'apprentissage et à la formule d'alternance études-travail. Malheureusement, ces nouveaux modes d'apprentissage visent prioritairement les jeunes et sont donc peu accessibles aux adultes.

La formation à distance et à l'aide des Technologies de l'information et des communications (TIC) - les adultes laissés pour compte — Le potentiel éducatif des nouvelles technologies de l'information (TIC) représente une occasion formidable à saisir pour accroître l'accès des adultes à la formation continue. Ce n'est malheureusement pas cette voie qui a été privilégiée. La décentralisation de la formation à distance dans les commissions scolaires a contribué à faire régresser ce dossier. Depuis une dizaine d'années, nous assistons à une réduction marquée des inscriptions en formation à distance, à l'exception toutefois du niveau collégial.

Si on se base sur la récente politique québécoise de l'inforoute, le Québec n'est pas en voie de prendre le virage technologique en formation continue. Les besoins de formation des adultes sont effectivement les grands oubliés de cette politique.

Les services d'accueil d'orientation et d'encadrement diminuent — Les services d'accueil, d'orientation et d'encadrement ont été particulièrement affectés par les compressions budgétaires survenues en éducation. Au niveau collégial, 40 p. cent des postes de conseillers pédagogiques ont été abolis et ceux qui restent, sont surtout affectés à répondre aux besoins de formation sur mesure des entreprises. Quant aux services d'information et d'accueil proprement dit, ils sont assumés depuis plusieurs années par divers ministères dont le MEQ et le MES et divers organismes. La majorité de ces services et organismes interviennent en employabilité et ne disposent pas des outils et de la formation nécessaire pour rendre accessible l'information sur les divers programmes de formation et pour guider les personnes dans leur choix de formation.

La reconnaissance des acquis piétine — En dépit du consensus existant sur l'importance capitale de la reconnaissance des acquis pour garantir un accès véritable des adultes à la formation continue, ce dossier demeure toujours paralysé. Les établissements d'enseignement des divers ordres offrent peu ce service et ils n'ont pas encore la souplesse organisationnelle nécessaire pour offrir la formation manquante aux personnes à qui l'on reconnaît des acquis, ni pour adapter ces services aux besoins particuliers des personnes immigrantes. Les contraintes financières actuelles ne contribuent certes pas à faire progresser ce dossier, car les établissements d'enseignement sont souvent contraints à faire passer les préoccupations financières avant les besoins des personnes. En fait, le développement de la reconnaissance des acquis et des compétences se heurte à un ensemble d'intérêts contradictoires. Le conflit existant entre le MEQ et le MES, sur le type de leadership à privilégier, ne contribue certes pas à faire débloquer ce dossier.

2.4 La diversité des lieux

Des acquis intéressants

Au chapitre du partenariat et de la reconnaissance de la diversité des lieux, des progrès importants ont été enregistrés ; nous pensons notamment aux secteurs de l'éducation et de l'alphabétisation populaire, de la formation en entreprise et de la participation des syndicats au développement d'une culture de la formation continue.

Le réseau de l'éducation et de l'alphabétisation populaire est maintenant considéré par le ministère de l'Éducation comme un partenaire éducatif important. La contribution des organismes communautaires dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'économie sociale doit aussi être signalée et davantage reconnue.

Les entreprises sont devenues, grâce à la loi 90, des acteurs majeurs en formation continue. En 1999, la majorité des entreprises seront soumises à la loi 90, ce qui représentera un investissement annuel de plus d'un milliard de dollars.

Les syndicats sont aussi reconnus comme des acteurs importants en éducation des adultes. Ils ont assumé un leadership significatif dans la mise en place des programmes d'éducation en milieu de travail ; à ce titre, ils participent activement aux instances de concertation et de planification en matière de développement de la main-d'oeuvre et ce, à tous les paliers : ils consacrent aussi des budgets et des ressources importantes à la formation de leurs personnels et des syndiqués eux-mêmes.

Des acteurs et lieux importants sont encore négligés

Les médias et autres ministères

Si on admet que l'éducation et la formation continue des adultes englobent l'éducation formelle et informelle, et qu'elles doivent contribuer à mettre à jour les connaissances et les savoirs-faire, pour permettre aux personnes d'être en mesure d'assumer l'ensemble de leurs rôles sociaux, il nous faut reconnaître et nous préoccuper davantage de l'apport éducatif des médias ainsi que de celui d'autres ministères. La qualité de la vie démocratique, la santé de la population, la qualité de l'environnement et le développement durable reposent sur l'appropriation par les citoyens de connaissances de base et de savoirs-faire pour être mieux en mesure de faire valoir leurs droits, d'exercer leurs responsabilités et de participer à la discussion et aux décisions collectives. Quant aux médias, étant donné leur énorme influence sur les modes de vie et de pensée, ils devraient jouer un rôle beaucoup plus important pour promouvoir le goût d'apprendre, pour développer la culture scientifique et civique, ainsi que pour étendre l'éducation à la paix, à l'environnement, à la santé et aux droits. Des ministères comme celui de la Santé et de l'Environnement pourraient aussi investir davantage dans l'éducation du public.

Parmi les autres ministères dont la contribution devrait être particulièrement reconnue, mentionnons les suivants :

Le ministère de la Culture et des communications — Ce ministère joue un rôle central pour promouvoir l'accès des adultes à la culture et leur offrir diverses possibilités d'enrichissement personnel et culturel. Il est en effet responsable :

- de la politique de la lecture et des bibliothèques publiques ;
- de la politique québécoise de l'infoculture ;
- de Télé-Québec ;
- des musées.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration — Ce ministère est actuellement responsable du dossier de la francisation et de la reconnaissance des diplômes des immigrants. Il a aussi un rôle important à jouer relativement à l'éducation interculturelle et à la citoyenneté.

2.5 Les effets pervers du sous-financement

Dans l'état actuel de sous-financement dramatique des services d'éducation, de support et d'encadrement destinés tout particulièrement aux adultes (ce secteur ayant subi des compressions encore plus fortes), l'existence des services publics de formation continue universellement accessibles est actuellement compromise.

Les contraintes budgétaires des institutions sont telles que celles-ci sont de plus en plus forcées, pour combler le manque à gagner, de développer et de vendre leurs services à des «clientèles» solvables (entreprises, cadres, etc...). La formation continue devient, dans un tel contexte, le secteur de prédilection pour développer le marché de la formation. La formation continue peut devenir, si on n'y prend garde, le véritable Cheval de Troie de la privatisation du système d'éducation.

Dans ce marché de formation, la concurrence entre les institutions publiques et entre celles-ci et les établissements privés s'accroît, engendrant des dédoublements de l'offre de formation dans certains domaines et des abandons ou pénuries dans des secteurs moins rentables. L'accès à la formation s'en trouve fortement limité.

2.6 Un dossier mis hors champ de l'éducation

Depuis l'énoncé d'orientation de 1984 qui consacrait la mission de service du MEQ en regard des priorités et orientations déterminées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité sociale, on a assisté à un délestage continu du dossier de l'éducation des adultes au MEQ.

Le MEQ se concentre presque exclusivement sur la formation initiale des jeunes. Dans le domaine de la formation professionnelle et technique, il n'est pratiquement plus question des adultes. La mission de services aux collectivités et les activités d'éducation populaire dans les institutions d'enseignement ont disparu faute de financement. Seule l'UQAM a réussi à préserver minimalement son service aux collectivités dans le but de rendre ses ressources éducatives accessibles aux organismes populaires et communautaires. L'alphabétisation et la formation générale au secondaire demeurent les deux seuls secteurs où il existe encore des programmes conçus spécifiquement pour les adultes. Pas étonnant dans ces conditions qu'il ne reste comme ressources en éducation des adultes, au sein du ministère, qu'une poignée de personnes affectées pratiquement exclusivement au dossier de l'alphabétisation.

La ministre de l'Emploi joue, pour sa part, un rôle de plus en plus important dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre. Le processus actuel d'intégration des divers services qui étaient offerts par la Direction des ressources humaines Canada (DRHC), par Emploi Québec et par les centres de Travail Québec entraîne une révision complète du cadre politique et

organisationnel. Il en résultera l'adoption de mesures actives permanentes et une nouvelle politique active du marché du travail. Dans le cadre de l'intégration de ces services, le Québec dispose actuellement d'une somme de 750 millions pour les mesures actives dont 50 p. cent est consacré à la formation continue⁹.

Dans la stratégie de développement économique du Québec rendue publique au printemps dernier par le ministre des Finances, Bernard Landry, la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre sont ciblées comme des enjeux importants pour favoriser un développement économique créateur d'emploi et pour attirer les investisseurs.

Quant à la politique de développement local et régional, elle n'aborde aucunement le rôle et la contribution de l'éducation en général et de la formation continue sur le développement des collectivités. Bien que cette politique vise le développement global des régions, la dimension du développement social et culturel n'y est absolument pas intégrée¹⁰. Le processus de régionalisation, actuellement en cours, s'accompagne d'un transfert important des responsabilités vers les acteurs de la société civile. Des structures de concertation et de gestion regroupant divers acteurs économiques, municipaux, syndicaux, communautaires et institutionnels sont mises en place aux divers paliers (national, régional et local) pour s'assurer que les services dispensés répondent réellement aux besoins et aux attentes du milieu.

Dans l'immédiat, l'ensemble de la réorientation et de la réorganisation des services de formation continue est essentiellement pensé en fonction d'objectifs de développement économique et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Ces politiques font peu de place, dans leur énoncé d'orientation, au rôle et à l'importance de la formation continue dans le développement des personnes et des collectivités.

Si la tendance actuelle se maintient, la formation continue se confondra avec la formation de la main-d'oeuvre et la responsabilité du MEQ se limitera de plus en plus à un rôle de dispensateur de services et ce, dans le contexte d'un marché concurrentiel de formation.

⁹ Institut canadien d'éducation des adultes, *IIIe Séminaire du Comité sur les politiques en éducation des adultes (PEA)*, mars 1998.

¹⁰ *Loi sur le ministère des Régions*, L.Q. 1997, chap. 91.

3. Les voies d'action à privilégier

Parce que l'accès continue à la formation et aux savoirs est devenu pour les personnes un des atouts déterminant pour accéder à l'emploi et le conserver, pour connaître, exercer ses droits et assumer ses responsabilités autant à titre de citoyens que de consommateurs et de parents.

Parce que la réussite des projets collectifs de développement social et économique des organismes populaires et communautaires repose, tout comme celle des entreprises, sur la mise à jour des compétences et des savoirs-faire de leurs personnels, ainsi que sur l'accès aux informations et connaissances stratégiques.

Étant donné le retard qu'accuse le Québec relativement à la scolarisation de sa population adulte et au pourcentage de cette population qui participe à des activités de formation continue.

Il est impérieux de mettre en oeuvre une action vigoureuse et de déployer un ensemble de moyens pour mettre en place un système de formation continue pouvant faire face aux défis de la nouvelle société du savoir et répondre aux besoins diversifiés des personnes et des collectivités, l'ICEA propose quatre axes stratégiques d'action :

- 1er axe** Élargir l'accès aux savoirs et à la formation continue en déployant un ensemble de moyens bien orchestrés et adaptés aux besoins des adultes ;
- 2e axe** Accroître et diversifier l'offre de formation tant au chapitre de la formation de base qu'à celui du perfectionnement professionnel, de l'enrichissement personnel et de l'éducation populaire et civique ;
- 3e axe** Améliorer et soutenir la réussite éducative des adultes en misant sur les personnels et la participation des étudiants ainsi que sur le développement de la recherche ;
- 4e axe** Clarifier les rôles et responsabilités, et favoriser une meilleure concertation entre les principaux partenaires concernés.

I E R A X E

ÉLARGIR L'ACCÈS AUX SAVOIRS ET À LA
FORMATION CONTINUE POUR LES PERSONNES
ET COLLECTIVITÉS

L'accès pour les personnes

Pour lever les principaux obstacles à l'accès des adultes à la formation continue, il faut notamment leur offrir des conditions d'apprentissage leur permettant de concilier les études avec le travail et les responsabilités familiales ; reconnaître qu'ils ont acquis par l'expérience un bagage significatif de connaissances, de compétences et de savoirs-faire ; être en mesure de tenir compte des besoins particuliers de certaines catégories d'adultes dont ceux des personnes immigrantes, handicapées et âgées et ceux aussi des personnes qui ont connu des périodes plus ou moins longues de chômage ou d'exclusion

L'accès pour les collectivités

Pour éviter que les ressources éducatives publiques soient accessibles uniquement aux entreprises et organismes qui ont les moyens de commander des formations et des recherches pour répondre à leurs besoins spécifiques, il faudra rétablir la mission de service aux collectivités des établissements d'enseignement et dégager des budgets adéquats pour permettre aux institutions d'enseignement de répondre aussi aux besoins de formation et de recherche des organismes populaires et communautaires.

Nous proposons trois types d'intervention pour améliorer les conditions d'accessibilité à la formation continue et aux savoirs :

- AMÉLIORER ET REVOIR LE FONCTIONNEMENT DES PRINCIPAUX OUTILS ET SERVICES D'ACCÈS. LES SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCUEIL, LES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ET À LA FORMATION À DISTANCE, L'ACCÈS AUX MUSÉES ET AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.
- FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES MODES ET DES LIEUX : LA FORMATION À TEMPS PARTIEL, LES FORMULES D'ALTERNANCE ÉTUDES/TRAVAIL, LA FORMATION EN ENTREPRISE, L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME.
- ▼ REVOIR ET BONIFIER LES MESURES DE SOUTIEN FINANCIER.

● **POUR AMÉLIORER LES SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCUEIL**

Nous appuyons

Les recommandations contenues dans le document de consultation du MEQ.

Nous proposons

- Réaffirmer la mission première des institutions publiques d'enseignement, laquelle mission réside dans la réponse aux besoins des personnes et non seulement dans le service aux entreprises. Dans le contexte des contraintes budgétaires actuelles, la tendance est forte de développer l'offre de service de formation continue dans une perspective de financement, permettant ainsi de combler le manque à gagner originant des compressions budgétaires ;
- Renforcer les services d'accueil, d'aide et d'encadrement dans les établissements et confier ce mandat, dans le cadre de la nouvelle Loi de l'instruction publique, aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ;
- Inciter les établissements d'enseignement supérieur à améliorer leurs services d'aide et d'accueil et les adapter aux besoins spécifiques des adultes ;
- Établir un meilleur arrimage entre les services d'accueil et de référence et de reconnaissance des acquis ;
- Fournir aux personnels affectés aux fonctions d'accueil, de référence, de conseillers en orientation et en emploi, dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les CLE et CLD, une formation adaptée aux nouvelles exigences de la formation continue et du marché du travail ;
- Que l'on reconnaisse et que l'on soutienne le travail des organismes communautaires de support et d'accompagnement des individus dans leur démarche de réinsertion socio-professionnelle et notamment de retour aux études.

● **POUR DÉBLOQUER LE DOSSIER DE
LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES**

Nous proposons

L'adoption d'un plan national en reconnaissance des acquis comprenant des énoncés d'orientation et des voies d'actions spécifiques.

Éléments d'énoncés d'orientation sur la reconnaissance des acquis et des compétences:

- Reconnaître le droit des personnes à la reconnaissance des acquis et compétences ;
- Être centré sur les besoins des adultes et viser à leur faciliter l'accès à la formation initiale, au perfectionnement socio-professionnel, à s'insérer et à progresser en emploi ;

- ▶ Reconnaître la diversité des lieux et des modes et emprunter diverses démarches ;
- ▶ Favoriser l'approche par compétence de préférence à celle centrée sur les programmes d'études en formation initiale ;
- ▶ Reconnaître les approches non formelles de reconnaissance des compétences spécifiques qui visent notamment à augmenter chez l'adulte la confiance en soi et la valorisation de ses compétences ;
- ▶ Être accessible sur l'ensemble du territoire et à un coût abordable ;
- ▶ Établir des seuils d'accès qui soient harmonisés et équitables aux trois ordres d'enseignement ;
- ▶ Être en mesure d'offrir aux personnes à qui l'on reconnaît des acquis, les formations manquantes ;
- ▶ Fournir aux intervenants et aux personnes des outils simplifiés pour faciliter l'identification des compétences et des acquis (les référentiels), les faire valoir, les évaluer et mesurer, et enfin de les faire reconnaître officiellement ;
- ▶ Adapter les outils de reconnaissance aux besoins spécifiques des personnes immigrantes et handicapées.

Des voles d'action :

- ▶ qui précisent les responsabilités des acteurs et des ministères ;
- ▶ qui fixent des objectifs précis de réalisation pour les divers ordres d'enseignement qui fournissent des moyens financiers pour leur mise en oeuvre ;
- ▶ qui suscitent le développement d'outils ;
- ▶ qui proposent des plans de sensibilisation et de perfectionnement pour les personnes concernées dans le réseau de l'éducation de la main-d'oeuvre.

Il a été proposé, à la journée de consultation de l'ICEA, par l'atelier sur la reconnaissance des acquis, de confier la mise en oeuvre de ce plan d'action à une structure indépendante, regroupant les divers partenaires concernés et ministères. Il s'agit d'une proposition pertinente que l'ICEA souhaite approfondir.

● **POUR RÉORGANISER LA FORMATION À DISTANCE
ET ÉLARGIR L'ACCÈS DES ADULTES AUX TIC**

Nous proposons relativement à la formation à distance

- Que le MEQ assume un plus grand leadership dans le dossier ;
- Qu'il reconnaisse l'importance de ce moyen pour améliorer l'accès à la formation continue ;
- Qu'il repense ce service en fonction des nouvelles possibilités que représentent les inforoutes ;
- Qu'il restructure sur une base nationale un réseau public de formation à distance au

secteur secondaire ;

- Que l'éventail des cours disponibles soit élargi ;
- Qu'il favorise la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration interordre pour favoriser le développement et la mise en commun des services et ressources : L'information et la formation – La recherche et l'innovation pédagogique – Le perfectionnement des formateurs et tuteurs.

Nous proposons relativement à l'accès aux TIC

- D'établir un arrimage entre la politique de formation continue et celle sur l'information québécoise ;
- D'inclure les adultes dans le plan général d'informatisation des écoles, Pour faire suite au consensus établi lors de la conférence sur les NTIC en éducation en 1996 ;
- Que les centres d'éducation des adultes, les bibliothèques publiques et les organismes populaires et communautaires soient reconnus comme des lieux privilégiés d'accès publics aux informations et que le Fonds de l'information leur accorde des fonds nécessaires pour assumer cette fonction.

■ POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX VOIES DIVERSIFIÉES D'APPRENTISSAGE

Des efforts importants ont été consentis ces dernières années pour diversifier les voies d'apprentissage en formation professionnelle et technique afin de relever le pourcentage de diplômés dans ce domaine. Il s'agit notamment des formules d'alternance études/travail et le régime d'apprentissage. Ces nouvelles approches sont destinées essentiellement aux jeunes et elles ont eu jusqu'à maintenant une portée très limitée. Non seulement les adultes ont été laissés pour compte en regard de ces nouvelles voies, mais on a aussi délaissé la formation à temps partiel qui représente souvent le principal le moyen permettant aux adultes de parfaire leur formation tout en conservant leur emploi. Dans certains collèges on a aboli carrément la formation à temps partiel (voir en annexe une lettre d'étudiante exprimant sa frustration).

Nous proposons

- Que le MEQ prenne les moyens nécessaires pour inciter les établissements d'enseignement et surtout les collèges à offrir des formations à temps partiel et selon des horaires variés ;
- Que le régime d'apprentissage soit immédiatement ouvert aux adultes ;
- Qu'un arrimage s'établisse entre le régime d'apprentissage et les parcours individualisés d'insertion.

▼ **POUR BONIFIER LES MESURES DE SOUTIEN FINANCIER**

pour les personnes

Nous proposons

- La réouverture progressive des enveloppes budgétaires du MEQ pour favoriser l'accès à la formation générale et professionnelle ;
- Qu'une priorité soit accordée à la révision et à la bonification des mesures actives du marché du travail relativement au soutien financier aux personnes qui désirent parfaire leur formation ;
- D'élargir l'accès au Régime d'aide financière, sous forme de prêts pour les étudiants qui s'inscrivent à plus de deux cours à temps partiel au collège et à l'université.

pour les collectivités

Nous proposons

- Que le MEQ et le MES dégagent des budgets spécifiques pour assurer un financement stable et récurrent afin de permettre aux établissements publics d'enseignement d'assumer leur mission de service aux collectivités et de rendre leurs ressources accessibles aux organismes peu fortunés ;
- Mettre à la disposition des organismes autonomes d'éducation populaire des ressources financières adéquates, sur une base stable et récurrente, pour leur permettre d'assumer leur mission éducative, dans le respect de leur spécificité et autonomie.

2 E AXE

**ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE
FORMATION**

L'enquête de Statistique Canada sur la participation des adultes à la formation continue révèle que le deuxième obstacle mentionné relativement à la participation à la formation continue, après le manque de temps, c'est celui de l'offre de formation manquante. Ce motif est mentionné par 27,7 p. cent des répondants à l'enquête, alors que le manque de temps est évoqué par 46,9 p. cent ¹¹.

¹¹ Doray, Pierre et Benoît Longpré, *La participation des adultes à l'éducation au Québec en 1993. Points saillants de l'analyse des données de l'enquête de Statistique Canada sur la participation des adultes à*

Une politique de formation continue doit, à notre avis, accorder une attention prioritaire à l'offre de formation. Dans son document de consultation, le MEQ ne traite que du volet alphabétisation et ne tient aucunement compte des services à offrir aux adultes pour l'accès à des diplômes ultérieurs.

Tout en étant tout à fait d'accord pour accorder la première priorité à l'alphabétisation, il nous semble essentiel d'ajouter, en deuxième priorité, l'accès à un diplôme de formation générale et professionnelle pour les adultes qui n'ont pas atteint un seuil minimal de formation pour fonctionner dans la nouvelle société du savoir.

Par ailleurs, toutes les analyses relatives à l'évolution du marché du travail font ressortir un accroissement considérable des exigences relatives à la formation. Les entreprises privilégieront de plus en plus les personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires. Selon des données récentes fournies par le document *Québec objectif emploi*¹², les finissants en formation professionnelle de niveau secondaire connaissent en moyenne un taux de chômage supérieur à 20 p. cent alors que celui des diplômés de niveau collégial est généralement supérieur à 10 p. cent. C'est pourquoi il faut aussi viser à élargir l'accès aux études postsecondaires.

Cette offre de formation ne peut pas se limiter au rattrapage d'une formation initiale manquante. En raison du renouvellement constant des connaissances et des technologies ; en raison aussi de l'ampleur des mutations sociales liées à la mondialisation, à l'éclatement des repères et des identités culturelles, sociales et professionnelles ; en raison, de plus, de l'évolution constante des institutions, des lois et règlements régissant la vie en société, les adultes doivent être en mesure de mettre constamment à jour leurs connaissances et compétences professionnelles et civiques pour pouvoir participer pleinement à la vie en société.

Il faut donc déployer une offre de formation pouvant répondre à la diversité des besoins de perfectionnement, d'enrichissement personnel et d'éducation civique.

l'éducation, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, présenté à l'Institut canadien d'éducation des adultes, dans le cadre des services aux collectivités de l'UQAM, mai 1997.

¹² Ministère des Finances, *op. cit.*

Pour accroître et diversifier l'offre de formation, nous proposons trois types d'intervention :

- RELEVER LES NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION, DE FORMATION DE BASE DES ADULTES ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION AU NIVEAU POSTSECONDAIRE ;
- ÉLARGIR L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN EMPLOI ET RELIÉE À L'EMPLOI ;
- ▼ DÉVELOPPER L'ÉDUCATION POPULAIRE ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE.

- **POUR RELEVER LE NIVEAU D'ALPHABÉTISATION, DE LA FORMATION DE BASE ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION AU NIVEAU POST-SECONDAIRE**

L'alphabétisation

Nous appuyons

En général, la stratégie d'action proposée dans le document de consultation du MEQ.

Nous proposons

- Que l'alphabétisation constitue la première priorité de la politique de formation continue ;
- De concerter et d'harmoniser plus fortement les efforts des divers partenaires concernés (MEQ, MES, entreprises, organismes populaires, établissements et organismes publics et syndicats) pour au moins tripler le nombre de personnes faiblement alphabétisées ;
- De retirer la référence à la population cible de moins de 30 ans dans les efforts de recrutement ;
- D'adapter les approches pour rejoindre des catégories de personnes particulièrement touchées, certaines régions plus que d'autres, les personnes immigrantes et handicapées ;
- Que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité reconnaisse le besoin chez certaines personnes en cheminement d'emploi et des travailleurs de suivre une formation en alphabétisation ou en formation générale, qu'il finance cette formation, qu'il la rende accessible à tous et qu'il offre aux adultes la possibilité de choisir leur lieu de formation.

La formation de base

Étant donné que la détention d'une formation de base solide et polyvalente constitue la clé pour les apprentissages tout au long de la vie, et pour participer à l'ensemble des activités sociales.

Nous proposons

- Que l'accès à un premier diplôme de formation générale et professionnelle constitue la deuxième priorité de la politique de formation continue ;
- La révision des programmes de formation générale et professionnelle des adultes pour les arrimer non seulement à la réforme en cours du curriculum, mais pour établir aussi une meilleure intégration entre la formation générale et professionnelle, entre la formation plus théorique et pratique (alternance études/travail), ainsi que pour intégrer plus efficacement les dimensions d'éducation interculturelle et à la citoyenneté. Nous appuyons à cet égard bon nombre des recommandations relatives à la révision des programmes du document du MEQ ;
- Que l'ensemble des curriculum de formation initiale au primaire et au secondaire soit révisé dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie ;
- Que les mesures actives qui visent la préparation et l'insertion en emploi encouragent et supportent davantage les personnes à acquérir un premier diplôme de formation générale et professionnelle ;
 - Étendre aux adultes les formules d'alternance études/travail et le régime d'apprentissage.

● **POUR ACCROÎTRE L'OFFRE DE FORMATION EN FRANCISATION**

Prenant en compte :

- Que la connaissance de la langue française constitue pour les nouveaux arrivants une condition essentielle à leur pleine participation à la société québécoise aux plans social, économique, culturel et politique ;
- Qu'environ 175 000 citoyennes et citoyens du Québec issus de l'Immigration se disent incapables de s'exprimer en français, et que le Québec accueille annuellement près de 20 000 nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français.

Nous proposons

- D'accroître les services d'apprentissage et de pratique du français à partir principalement des institutions publiques d'enseignement ;
- De soutenir le développement d'activités et de projets d'organismes communautaires et non-gouvernementaux, d'entreprises privées et publiques, favorisant le passage de

l'apprentissage à l'usage du français dans une perspective de rapprochement au sein des milieux de vie et de travail entre citoyennes et citoyens de différentes origines ethniques ou nationales ;

- De lever les obstacles à l'intégration linguistique des nouveaux arrivants, tels par exemple des critères retardant de deux ans pour certaines catégories d'immigrants leur participation possible à des formations - notamment de francisation - offertes dans le secteur public.

● **POUR AMÉLIORER ET DIVERSIFIER
L'OFFRE DE FORMATION AU NIVEAU POSTSECONDAIRE**

Nous proposons

Au collégial

- Rétablir l'offre de cours à temps partiel ;
- Maintenir un équilibre entre les services de support et d'encadrement offerts aux personnes et ceux destinés aux entreprises ;
- Poursuivre les efforts pour développer des programmes plus courts de formation professionnelle et technique adaptés aux besoins des adultes et à l'évolution du marché du travail et ce, tout en préservant une marge d'autonomie suffisante pour offrir une formation qualifiante et ayant une portée à plus long terme ;
- Dresser, dans les plus brefs délais, un bilan du processus de libéralisation des AEC, de façon à minimiser les risques d'une certaine déqualification et banalisation de l'enseignement collégial.

À l'université

L'accès à l'université demeure encore déficitaire pour les francophones. Il importe donc de poursuivre les efforts pour favoriser l'accès à l'université, pour les adultes, ainsi qu'une offre de services adaptés aux besoins et aux réalités des adultes.

- ▶ Renforcer la concertation entre les universités d'une part et entre les universités et les collèges pour réduire la concurrence injustifiée dans la course à la clientèle et permettre un réel débloccage du dossier de la reconnaissance des acquis ;
- ▶ La reconnaissance et le maintien des programmes courts. Les certificats portent sur la formation et le perfectionnement professionnel ; les plus récents couvrent souvent des champs d'études nouveaux au Québec ou des nouvelles formes d'activités professionnelles. La nature même de la formation universitaire suppose que les certificats ne se limitent pas aux savoirs instrumentaux et techniques. Pour être éventuellement transférables dans les programmes de baccalauréat, ils doivent obligatoirement comporter des éléments substantiels de savoirs théoriques fondamentaux et d'esprit critique.

■ **POUR ÉLARGIR L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE
EN EMPLOI ET LIÉE À L'EMPLOI**

Le renouvellement rapide des connaissances et des technologies oblige les travailleuses et travailleurs à mettre constamment à jour leurs connaissances et compétences. Ce besoin de formation continue peut être comblé de différentes façons : par l'auto-apprentissage, par le moyen des nouvelles technologies, dont l'inforoute, par la formation en milieu de travail et, dans beaucoup de cas, par la participation à des activités structurées d'apprentissage, cours, ateliers pratiques, séminaires, etc...

Grâce à la mise en oeuvre de la loi 90 sur le développement de la main-d'oeuvre, les entreprises québécoises de tous les secteurs confondus assument et assumeront de plus en plus leurs responsabilités en ce qui a trait à la formation de leur personnel. Ces formations, généralement qualifiantes, sont cependant de courtes durées et très étroitement reliées à la tâche¹³. Elles n'épuisent donc pas l'ensemble des besoins de formation des personnes en emploi et ne rejoignent pas toujours les personnels moins scolarisés.

Les adultes ont donc tout intérêt à prendre en charge et à concevoir leur propre projet de formation continue. Ils ne resteront certes pas attachés à un même employeur leur vie durant. Ils seront de plus en plus des travailleuses et travailleurs autonomes et à temps partiel. Ils connaîtront aussi des périodes de chômage plus ou moins prolongées.

Nous proposons

- ▶ De maintenir le principe du droit à la formation continue pour les personnes en emploi et promouvoir des mécanismes pour que les travailleuses et les travailleurs aient une prise sur leur projet de perfectionnement (congé éducation) ;
- ▶ De promouvoir une formation large, polyvalente et transférable ;
- ▶ De renforcer et soutenir la participation du personnel et du syndicat à l'élaboration des plans de formation ;
- ▶ D'offrir de meilleures possibilités de formation pour le personnel et les intervenants du monde communautaire et associatif, notamment en leur donnant accès au Fonds national de formation, même si ces organismes n'y contribuent pas en raison de la modestie de leur masse salariale ;
- ▶ D'inciter les établissements d'enseignement à élargir leur offre de formation pour répondre aux besoins de formation liée à l'emploi et encourager les entreprises à recourir davantage aux institutions publiques d'enseignement. C'est pourquoi,

¹³ Ile Séminaire du Comité PEA sur la loi 90 et le régime d'apprentissage, février 1998.

Nous appuyons de façon générale les recommandations contenues dans l'Avis de la Commission de l'éducation des adultes portant sur la formation continue du personnel des entreprises, paru en juin 1998¹⁴.

▼ POUR DÉVELOPPER L'ÉDUCATION POPULAIRE ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE

La qualité de la vie démocratique, la sauvegarde de l'environnement, le respect des droits des personnes, la santé de la population, l'amélioration des rapports interculturels, le renforcement de la solidarité sociale, l'adaptation aux changements et la maîtrise des nouvelles technologies sont autant de progrès qui reposent largement sur l'information et l'éducation des citoyens. Faire reposer le développement de nos sociétés sur la participation éclairée des citoyens, cela implique, en effet, de leur fournir les outils nécessaires pour leur permettre d'assumer l'ensemble de leurs rôles sociaux. Comme nous l'écrivions en 1994 dans le document «Apprendre à l'âge adulte» :

L'être humain n'a pas seulement besoin de travailler et de consommer, il a aussi besoin de transcendance, de plaisir, d'amitié et de participer à la vie de la cité. La conception utilitariste qui se développe actuellement dans les domaines de l'éducation des adultes et de la formation initiale, si elle est poussée à l'extrême, risque de mutiler les personnes de leur potentiel de création, de rêve et d'imagination.

Le défi ne réside donc pas uniquement à adapter les compétences des personnes à l'évolution du marché du travail, mais à développer des compétences et habiletés plus larges qui offrent aux personnes la possibilité d'avoir une prise sur les changements et non pas seulement de les subir et de s'y adapter.

Cette mission éducative plus large doit être assumée non seulement plus adéquatement par le réseau éducatif et les autres ministères, mais il faut aussi la faire reposer sur les acteurs de la société civile, sur les organismes d'éducation populaire et les médias.

Les organismes populaires et communautaires sont, notamment, des lieux où l'apprentissage à la citoyenneté et à la démocratie s'enracine dans des pratiques concrètes. Les associations sont aussi des lieux privilégiés permettant aux personnes de développer de nouveaux rapports sociaux, basés sur la tolérance, la prise en charge et la solidarité. C'est à l'intérieur des associations et de la société

¹⁴ Conseil supérieur de l'Éducation, *La formation continue du personnel des entreprises. Un défi pour le réseau public d'éducation*, Avis à la Ministre de l'Éducation, juin 1998.

civile que se règlent les conflits et que se recomposent les solidarités. Ce sont aussi les associations qui permettent l'émergence de nouvelles formes d'intervention sociale et de nouveaux moyens pour contrer l'exclusion.¹⁵

Les médias sont aussi des outils privilégiés pour répondre aux besoins des adultes de comprendre le monde en changement et développer une culture de la formation continue. Ce potentiel est malheureusement encore très largement sous-développé.

La maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des communications représente aussi pour les adultes et notamment celles et ceux plus âgés un enjeu très important. Il faut en effet éviter que ces outils contribuent à élargir les écarts entre les générations et à renforcer l'exclusion des personnes plus âgées.

Nous proposons

- De reconnaître et soutenir l'éducation populaire autonome et les organismes qui s'y consacrent. Que cette reconnaissance soit inscrite dans la mission même du ministère de l'Éducation et qu'elle se concrétise par une bonification de leur financement ;
- Que le ministère rétablisse le financement de l'éducation populaire dans les commissions scolaires afin de permettre aux établissements d'enseignements de s'ouvrir davantage aux besoins de la communauté, comme le stipule la nouvelle Loi de l'instruction publique ;
- Inciter chaque ministère concerné à se doter d'un plan d'action visant à promouvoir la formation continue de leur personnel et l'éducation du grand public en regard de leur problématique spécifique ;
- Offrir aux adultes des possibilités plus grandes de maîtriser les TIC et établir à cette fin un arrimage entre la politique de l'inforoute et celle sur la formation continue ;
 - Que la formation et l'appropriation par les citoyens des nouvelles technologies constituent une priorité de la politique québécoise de l'inforoute ;
 - Qu'un pourcentage significatif du fonds de l'inforoute soit réservé au développement de projets éducatifs et d'appropriation sociale des TIC ;
 - Qu'un soutien financier soit accordé aux organismes populaires et communautaires qui développent des activités de formation et d'appropriation aux TIC.
- Accroître, en concertation avec les municipalités, les budgets des bibliothèques publiques pour qu'elles soient en mesure de se procurer les volumes et les équipements requis à l'exercice de leur mission, soit faciliter l'accès aux livres et à la lecture ;
- Promouvoir le développement d'une collaboration plus grande des médias au

¹⁵ Apprendre à l'âge adulte p. 25

développement d'une culture de la formation continue, ainsi que pour élargir l'éducation aux droits, à la citoyenneté, à la santé et à l'environnement :

- miser davantage sur la mission éducative de Télé-Québec et supporter le développement de contenus éducatifs multimédias pouvant à la fois être diffusés sur les ondes et dans les établissements d'enseignement ;
- promouvoir des programmes de formation critique aux médias et aux infomates.

3 E A X E

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ADULTES

Nous ne disposons pas de données pouvant mesurer adéquatement la réussite éducative des adultes et identifier les principaux facteurs pouvant entraver leur persévérance et leur réussite. En général, on constate un taux de réussite plus bas chez les adultes comparativement aux jeunes, et ce surtout en formation générale, au secondaire et au collégial. Malgré l'absence de bilan et de mesures d'évaluation adaptées à l'apprentissage à l'âge adulte, de nombreux obstacles et entraves à l'apprentissage ont été mis en lumière ces dernières années. Parmi les obstacles les plus abondamment signalés, on retrouve : l'insuffisance du soutien et de l'encadrement pédagogique ; les lacunes de la formation initiale et continue des formateurs et personnels, les approches pédagogiques et andragogiques peu adaptées à l'apprentissage à l'âge adulte, le peu d'importance accordée à l'évaluation et à la recherche et, l'absence de mécanismes pour favoriser la participation des étudiants adultes et des personnels à l'élaboration des contenus de formation et à l'organisation des services.

Nous proposons quatre types d'intervention pour améliorer les conditions d'apprentissage et la réussite éducative des adultes :

- AMÉLIORER LE SUIVI ET L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ;
- SOUTENIR ET FAVORISER LA PARTICIPATION DES ADULTES ET PERSONNELS ;
- ▼ RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES FORMATEURS ET PERSONNELS ;
- DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES.

● **POUR AMÉLIORER LE SUIVI ET L'ENCADREMENT**

Nous proposons

De rétablir ou de renforcer les services d'appui et d'encadrement pédagogiques, tel que prévu notamment aux régimes pédagogiques des adultes et de s'assurer que ces services disposent des ressources humaines et financières requises.

■ **POUR SOUTENIR ET FAVORISER LA PARTICIPATION DES ADULTES ET DES PERSONNELS**

Nous proposons

- De soutenir davantage la formation des associations étudiantes dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, tel que prévu dans la Loi de l'Instruction publique ;
- Renforcer les mécanismes d'évaluation des services et y associer les personnels et les étudiants ;
- Offrir au Conseil d'établissements des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle les moyens et le support nécessaire pour accomplir adéquatement ses fonctions.

▼ **POUR RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS**

Nous appuyons la proposition du MEQ de réviser les programmes de formation des enseignantes et enseignants et de les adapter à la réalité de l'apprentissage tout au long de la vie.

Nous proposons

- Pour maintenir et développer une offre de formation adaptée aux conditions spécifiques de l'apprentissage à l'âge adulte, nous privilégions l'approche suivante :
 - . Une formation de base des futurs enseignants pour toutes et tous (un tronc commun) ;
 - . Une spécialisation en andragogie, en dernière étape, pour celles et ceux qui se destinent à enseigner davantage aux adultes.
- Assurer le perfectionnement professionnel des formateurs et des personnels en éducation des adultes ;
- De reconnaître le statut de formateur d'adultes et de mettre fin à la précarité de leurs conditions.

□ **POUR RENFORCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Nous appuyons l'ensemble des propositions contenues dans le document de consultation du MEQ.

Nous proposons d'ajouter les domaines suivants :

- La recherche multi-disciplinaire sur l'impact du nouveau paradigme de l'éducation tout au long de la vie sur les contenus de la formation initiale et le développement de la formation continue chez les adultes ;
- La recherche évaluative relative à l'accessibilité et à la qualité de l'offre de service. Certains bilans et évaluations nous semblent particulièrement importants et urgents d'établir. Il s'agit de la formation en entreprise, de celle dispensée par les «firmes» privées et les nouveaux programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) ;
- La recherche-action et développement sur les nouvelles méthodes d'enseignement et nouveaux outils pédagogiques à développer dans le contexte de la révolution technologique actuelle ;
- La recherche-action sur les partenariats à développer entre l'école, les organismes populaires et les médias pour promouvoir l'éducation populaire et l'éducation informelle ;
- Soutenir le développement du centre de documentation sur l'éducation des adultes ;
- Soutenir la recherche action autonome et les organismes qui s'y consacrent dans le but de promouvoir le droit des adultes à l'éducation, l'accessibilité et la qualité des services de formation continue.

4 E AXE

**CLARIFIER LES RÔLES ET LES
RESPONSABILITÉS ET FAVORISER UNE
MEILLEURE CONCERTATION ET COORDINATION
DES INTERVENTIONS**

Renforcer la coordination de l'offre de services de formation continue dans le réseau de l'éducation et entre ministères s'avère absolument nécessaire et urgent. Nous partageons ici l'analyse et plusieurs recommandations du document de consultation du MEQ. Pour que s'établisse toutefois un véritable partenariat et une concertation entre tous les intervenants et ministères impliqués dans la formation continue, il faut que soient clarifiées au préalable les responsabilités respectives de ces ministères.

Lors de son allocution à la journée de consultation organisée par l'ICEA le 1er octobre dernier, la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, a fait état des tensions existantes entre le MEQ et le MES.

Depuis un certain nombre d'années, et particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, en 1995, et de la Politique active du marché du travail, plus récemment, les débats entourant la formation continue se sont considérablement polarisés. Ils donnent quelquefois l'impression qu'il faudrait choisir entre un référentiel de qualification selon les compétences ou un autre selon les diplômes acquis ou à acquérir, entre les parcours normalisés ou les parcours individuels, entre les besoins immédiats d'employabilité ou des besoins de formation générale élargie, entre des besoins liés au développement économique et des besoins liés au développement personnel.

Une telle polarisation est sans issue, je le pense franchement, si elle conduit à exclure la réponse à certains besoins au bénéfice d'autres. Au contraire, il faut arriver à concilier, mais de manière forcément diverse, tous les besoins.

L'ICEA considère, pour sa part, que le développement du dossier de la formation continue a été sérieusement affecté par l'absence de leadership clairement affirmé et assumé par le MEQ. L'heure est maintenant venue de faire des choix clairs.

Si le ministère de l'Éducation détient encore des responsabilités spécifiques en formation continue relativement à l'élaboration des programmes, à la planification et à l'organisation de l'offre de services et à leur financement, il faudra qu'il se redonne les moyens d'assumer adéquatement sa mission. Ce qui n'est plus le cas actuellement.

Si on admettait que la formation continue ne se rapporte qu'au perfectionnement et à l'adaptation de la main-d'oeuvre, il conviendrait alors d'en confier la responsabilité première au MES.

Si, au contraire, on s'entend sur un modèle de formation continue qui englobe l'ensemble des besoins éducatifs des personnes et des collectivités et qui s'inscrit dans une stratégie de développement à la fois social, culturel et économique, il faudra alors concevoir un partage des rôles et des responsabilités entre ministères en conséquence.

Pour clarifier les rôles et les responsabilités et favoriser une meilleure concertation et coordination des interventions

Nous proposons trois types d'interventions :

- LA CLARIFICATION ET L'HARMONISATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET DES POLITIQUES MINISTÉRIELLES.
 - LA COORDINATION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION AINSI QU'AVEC LES AUTRES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE.
 - ▼ ASSURER UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET REVOIR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT.
-
- **POUR PRÉCISER ET HARMONISER LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET LES POLITIQUES MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE**

Nous proposons

Politique gouvernementale

- Se doter d'une politique de formation continue pouvant impliquer et mobiliser l'ensemble des ministères et partenaires concernés ;
- Réaffirmer le rôle primordial de l'État et renforcer la contribution des acteurs de la société civile ;
- Mettre sur pied un mécanisme de suivi et de coordination interministériel composé des principaux ministères concernés, soit l'Éducation, l'Emploi et la Solidarité, la Citoyenneté et l'Immigration, la Culture et les Communications et le ministère des Régions ;
- Reconnaître le leadership du MEQ, en ce qui a trait à la mise en oeuvre des objectifs éducatifs généraux de la formation continue, en conformité avec la mission dévolue au ministère dans la Loi sur le ministère de l'Éducation (Voir annexe B).

Politique ministérielle

Au MEQ

- Réaffirmer le leadership du MEQ et répreciser sa mission spécifique ainsi que celle des réseaux de l'éducation en formation continue ;
- Que le MEQ forme un comité permanent d'orientation sur la formation continue, composé des principaux partenaires de la formation continue, ainsi que de représentants des associations étudiantes et des personnels. Ce comité aurait

pour mandat principal de conseiller la ministre sur les orientations et actions prioritaires à privilégier ;

- Procéder à une réorganisation administrative du ministère au palier national et régional pour lui permettre d'assumer pleinement sa mission en formation continue ;
 - La première version du projet de politique¹⁶ proposait à cet égard des pistes intéressantes. Nous les suggérons à nouveau ;
 - « Cette réorganisation pourrait s'effectuer de la façon suivante : par la mise en place d'une coordination ministérielle de la formation continue rattachée à la sous-ministre, qui verrait à ce que les directions du ministère prennent en considération la formation continue dans leur planification et leur programme d'activités ; par la désignation d'un interlocuteur ministériel en matière de formation à distance et d'un autre en matière de reconnaissance des acquis extrascolaires rattachés à la coordination ; par la désignation d'un responsable du dossier de la formation continue en formation professionnelle et technique et à l'enseignement supérieur, parallèlement au maintien de la Direction de la formation générale des adultes¹⁷.

Au MES

Assumant des responsabilités croissantes dans la formation continue de la main-d'oeuvre :

- Que le MES précise, dans le cadre de la révision en cours de la Politique active du marché du travail, ses axes d'intervention stratégique en matière de formation continue et qu'un arrimage soit établi entre cette politique et celle sur la formation continue ;
- Qu'il soumette à la consultation publique la Politique active du marché du travail actuellement en cours de révision.

Au ministère de la Culture et des communications

- Harmoniser, comme cela a été réalisé dans le cadre de la politique sur la lecture, les politiques relatives aux inforoutes, aux bibliothèques et musées et celle sur Télé-Québec avec la politique de formation continue.

¹⁶ Ministère de l'Éducation, *Projet de politique de formation continue : Proposition du Comité ministériel et Comité-conseil sur la politique de formation continue*, juillet 1997.

¹⁷ Ministère de l'Éducation, *op. cit.*, p. 32.

■ **POUR FAVORISER LA COORDINATION DES INTERVENTIONS**

Nous appuyons

- La mise sur pied d'une instance interordre régionale.

Nous proposons

- Que cette instance ait aussi pour fonction de déléguer et de mandater les représentants du réseau de l'éducation aux diverses structures locales et régionales de développement (dont les CRD, les CLD et les Conseils régionaux de développement de la main-d'oeuvre).

▼ **POUR ASSURER UN FINANCEMENT ADÉQUAT
ET REVOIR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Dans le contexte actuel du sous-financement de l'éducation, les objectifs et préoccupations des établissements d'enseignement sont de plus en plus centrés sur l'accroissement de leurs sources de revenus. L'organisation et le développement des services de formation sont fortement déterminés par ces contraintes financières. La formation continue est devenue un marché à conquérir et les revenus qui en résultent servent très souvent à financer la formation initiale des jeunes.

Sans compter que cette situation engendre une concurrence accrue entre les institutions publiques et entre celles-ci et les établissements privés. La course à la clientèle entraîne un dédoublement de l'offre de formation, ce qui représente un gaspillage important de fonds publics.

Nous proposons

- Augmenter les budgets destinés à la formation continue pour améliorer notamment l'accès à l'alphabétisation et à la formation de base ainsi que l'offre de cours à temps partiel ;
- Revoir les modalités de financement de façon à encourager l'accès à la formation générale de base et l'offre de cours à temps partiel.

CONCLUSION

L'adoption d'une politique gouvernementale de formation continue qui vise à proposer des orientations et à fournir des moyens d'action permettant aux personnes et à la société québécoise de faire face aux grands défis de la nouvelle société du savoir, constitue un exercice à la fois exigeant et emballant.

Nous espérons que ce mémoire contribuera à alimenter la réflexion et à mettre en oeuvre des solutions porteuses d'espoir et d'avenir.

Nous espérons qu'il saura convaincre un maximum d'acteurs concernés de la nécessité d'adopter une vision large de la formation qui, tout en tenant compte des contraintes actuelles, sera en mesure de mettre le cap sur des perspectives de développement global des personnes et des collectivités.

L'accès au savoir et à la formation continue étant devenu un facteur déterminant pour la réussite des projets individuels et collectifs, il importe de mettre en oeuvre une action vigoureuse pour assurer un accès équitable aux outils et services de formation pour les adultes.

Le processus de privatisation de la formation continue qui se développe actuellement, nous inquiète tout particulièrement. Il faut à tout prix éviter que la formation continue contribue à approfondir la fracture sociale. C'est pourquoi l'ICEA a tout particulièrement insisté, dans son mémoire, sur l'amélioration des conditions d'accessibilité à la formation continue pour les personnes moins scolarisées et moins fortunées, ainsi que sur la nécessité pour les établissements d'enseignement de remettre le cap sur leur mission de service public et la réponse aux besoins des personnes et des collectivités.

ANNEXE 1

Lettre ouverte au directeur du Cégep André-Laurendeau (Le Messenger 13-09-98)

Monsieur Denis Sirois,

Cher monsieur,

Cette lettre exprime mon mécontentement suite à la décision prise par la direction du cégep qui veut qu'aucun cours crédité ne soit offert le soir aux adultes. J'aimerais que quelqu'un m'explique cette décision parce que, à mon avis, elle n'est pas justifiée.

Pour tous les adultes habitant l'Ouest de Montréal ou la Rive-Sud qui souhaitent continuer leurs études le soir, le Cégep André-Laurendeau est, par la qualité de ses professeurs et par sa localisation, l'institution par excellence.

Depuis plusieurs années, je comptais parmi ces gens qui bûchent au travail pendant la journée et qui, malgré cela, trouvent encore un brin d'énergie pour se rendre à leurs cours afin de parfaire leur éducation. Pendant plusieurs années, votre cégep a répondu à

tous ces besoins. Ce n'est certes pas à cause du manque de clientèle que vous avez décidé d'abolir les cours crédités le soir, ou bien le manque d'argent, puisque nous, les étudiants du soir, déboursions de notre poche pour les frais de scolarité.

Alors, que faire maintenant ?

P.S. Il aurait été serviable au moins, d'aviser par une simple lettre, les anciens étudiants du soir pour que ceux-ci ne soient pas pris au dépourvu au moment de la réinscription.

Dans l'attente d'une réponse, je demeure inconsolable.

Salutations distinguées

Martine Émond
(ex-étudiante de soir à Laurendeau)

ANNEXE B

LA MISSION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION¹⁸

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de prendre les moyens nécessaires en vue de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens les services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et pour jouer un rôle actif dans la société.

La Loi sur le ministère de l'Éducation établit que le ministre élabore et propose des politiques relatives aux domaines de sa compétence, en vue de :

- promouvoir l'éducation ;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent ;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude ;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

La Loi sur le ministère de l'Éducation précise que le ministre exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministre. C'est dire que l'action du ministère de l'Éducation s'étend à tous les ordres d'enseignement, qu'elle couvre les services offerts, tant aux jeunes qu'aux adultes, dans des établissements publics ou privés, de même que par les organismes volontaires d'éducation populaire.

Dans le cadre ainsi défini par la loi, le Ministère exerce les **cinq grandes fonctions horizontales** suivantes :

- une fonction prospective d'**orientation** et de **planification**, consistant à définir et à promouvoir les grands objectifs sociétaux des services éducatifs offerts sur l'ensemble du territoire et à assurer leur capacité de répondre aux besoins du Québec et de sa population ;
- une fonction d'**allocation des ressources** aux réseaux d'établissements et de **gestion directe** de certains programmes de transfert ;

¹⁸ Extrait de la Loi sur le ministère de l'Éducation.

- une fonction d'**évaluation** de l'ensemble du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs qui y sont poursuivis ;
- une fonction d'**information** et de **reddition de comptes** sur les comportements et les performances du système et leur évolution ;
- une fonction d'**expertise** et de **conseil** auprès du Législateur et des responsables politiques.

Sauf dans le cas du *Régime d'aide financière aux étudiants* où le Ministère est en contact direct avec les étudiantes, les étudiants et les élèves qui sollicitent un prêt ou une bourse, les interlocuteurs du Ministère sont essentiellement les divers organismes scolaires chargés de dispenser les programmes d'études et d'offrir les services de formation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les universités et les établissements d'enseignement privés.

Bibliographie

- Bélisle, Rachel. *Des services publics pour toute la population*, Montréal, Institut canadien d'éducation des adultes, octobre 1997, 55 p.
- Communautaire. *Agir autrement : État-Réseau ou société de participation ? Une analyse de la politique québécoise de l'autoroute de l'information*, Montréal, Communautaire, un projet de l'Institut canadien d'éducation des adultes et de la Puce communautaire, juin 1998, 12 p.
- Conseil supérieur de l'Éducation. *À propos de la régionalisation en éducation et du développement social : étude exploratoire*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, décembre 1997, 54 p.
- Conseil supérieur de l'Éducation. *La formation continue du personnel des entreprises : Un défi pour le réseau public d'éducation. Avis à la ministre de l'Éducation*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, juin 1998, 76 p. et annexes.
- Conseil supérieur de l'Éducation. *Modifications au Règlement sur le régime des études collégiales : Avis à la ministre de l'Éducation*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, juillet 1998, 59 p.
- Delors, Jacques. *L'éducation : Un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, présidée par Jacques Delors*, Paris, éd. Odile Jacob, 1996, 311 p.
- Droit de cité : Repenser la citoyenneté pour vivre la démocratie*, numéro spécial d'*Options*, automne 1994, numéro 11, publié par la Centrale de l'enseignement du Québec, en collaboration avec l'Institut canadien d'éducation des adultes, le Centre de formation populaire, la Ligue des droits et libertés et le Centre St-Pierre, 205 p.
- Gouvernement du Québec. *L'emploi : Travaillons-y ensemble ! Proposition du gouvernement du Québec à ses partenaires socio-économiques. Pour une politique active du marché du travail : l'harmonisation des mesures et programmes relatifs à la main-d'oeuvre*, Québec, janvier 1996.
- Institut canadien d'éducation des adultes et Canadian Association for Adult Education. *Aperçu des tendances en éducation et en formation des adultes au Canada (1985-1995)*, préparé pour l'UNESCO, mai 1997, 61 p.
- Institut canadien d'éducation des adultes. *Apprendre à l'âge adulte : État de situation et nouveaux défis*, Montréal, Institut canadien d'éducation des adultes, mai 1994, 163 p.
- Institut canadien d'éducation des adultes. *L'éducation des adultes : Valeur centrale du progrès économique et culturel*, Synthèse de la consultation régionale et sectorielle sur l'avenir de l'éducation des adultes, organisée par l'Institut canadien d'éducation des adultes, octobre 1995, 34 p.
- Institut canadien d'éducation des adultes. *Les orientations de l'ICEA pour entrer dans le XXI^e siècle : Adoptées en assemblée générale spéciale de l'ICEA, le 28 février 1997*, 23 p.
- Institut canadien d'éducation des adultes. *Rapport des séminaires sur la formation continue et les nouvelles politiques de développement de la main-d'oeuvre et des collectivités locales et*

régionales, organisés par le comité de l'ICÉA sur les politiques d'éducation des adultes, 1998
Les thèmes :

- Les concepts et principes de base en formation continue (23 janvier 1998)
- La loi du 1 % sur la qualification professionnelle et le régime d'apprentissage (19 février 1998)
- La Politique active du marché du travail et la réforme de l'aide sociale (13 mars 1998)
- Le développement local et régional (9 avril 1998)
- Séminaire-synthèse (8 mai 1998)

Accessible sur demande à l'ICÉA ou sur Internet :

www.communautique.qc.ca/docicea/seminair/seminair.litru1

Institut de l'Unesco pour l'Éducation et Commission canadienne de l'Unesco. *Aperçu des tendances de la recherche en éducation des adultes au Canada*, Contribution canadienne préparée à l'initiative de l'Institut canadien d'éducation des adultes avec la collaboration de Canadian Association for Adult Education, Séminaire international : *Les tendances de la recherche en éducation des adultes*, tenu à Montréal, Québec, du 6 au 9 septembre 1994, 97 p.

Institut de l'Unesco pour l'Éducation. *Confintea : Éducation des adultes. La Déclaration de Hambourg : l'agenda pour l'avenir*, 5e Conférence internationale sur l'Éducation des adultes 14-18 juillet 1997, Hambourg, Institut de l'UNESCO pour l'éducation, 1997, 34 p.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, L.Q. 1997, chap. 63.

Loi sur le ministère des Régions, L.Q. 1997, chap. 91.

Ministère de la Culture et des Communications. *Agir autrement : La politique québécoise de l'autoroute de l'information*, Québec, avril 1998.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Projet de politique de formation continue : Proposition du Comité ministériel et du Comité-conseil sur la politique de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, juillet 1997, 35 p.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Réaffirmer l'école : Prendre le virage du succès. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, 151 p.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Vers une politique de la formation continue : Prendre le virage du succès. Document de consultation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1998, 58 p.

Ministère des finances. *Québec objectif emploi : Vers une économie d'avant-garde. Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois*, Québec, ministère des Finances, mars 1998, 180 p. et annexes.

Pitrou, Agnès. *Les solidarités familiales : Vivre sans famille ?*, Toulouse, éd. Privat, 1992.

Projet de loi no 186 : Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1997.

Wagner, Serge et Marc Turgeon. *La scolarisation de l'éducation des adultes au sein du réseau scolaire du Québec et son impact sur la formation des formateurs*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département des sciences de l'éducation, 1998, 18 p.